

Antony possède un patrimoine architectural, paysager et arboré qui contribue fortement à la qualité de vie de ses habitants. Pourtant, la densification urbaine, l'artificialisation des sols et certaines pratiques d'aménagement fragilisent progressivement cet héritage.

Face au changement climatique et aux enjeux de biodiversité, préserver ce patrimoine n'est pas seulement une question de mémoire : c'est une condition essentielle pour construire une ville plus résiliente, plus fraîche et plus agréable à vivre.

Dans cet esprit, nous prendrons des dispositions de préservation du patrimoine bâti et naturel, articulées autour de trois principes : protéger – renaturer – transmettre.

Nos engagements :

1. Protéger le patrimoine bâti et maîtriser les projets de constructions

Nous nous engageons à protéger l'ensemble du bâti recensé par l'ASPEA.

Cette protection impliquera :

- l'interdiction de la destruction des bâtiments identifiés (modification du PLUi) ;
- leur intégration dans les documents d'urbanisme ;
- la valorisation de ces éléments dans les projets urbains.

La valorisation du patrimoine bâti pourra, par exemple, par la mise en place d'un « circuit piéton patrimonial », sur le modèle du « Voyage à Nantes », en suivant une ligne dessinée au sol pour guider la visite. Des cartels et QR codes, renvoyant vers des contenus audios, viendront compléter et illustrer les visites.

Nous travaillerons en lien avec les professeurs des écoles d'Antony pour concevoir des parcours de sensibilisation à la préservation du patrimoine architectural. C'est en sensibilisant les plus jeunes que nous assurerons la préservation de nos richesses culturelles.

Nous assurerons également la protection, la préservation et la valorisation de la manufacture royale de cire et de bougies du XVIII^e siècle, élément important du patrimoine historique d'Antony.

Nous instaurerons un contrôle plus rigoureux des opérations immobilières afin de garantir le respect des règles d'urbanisme et la protection du patrimoine. La municipalité procédera à une vérification systématique sur site de tous les travaux d'urbanisme, afin de s'assurer de leur conformité avec les permis de construire accordés.

Pour limiter les risques environnementaux et garantir des constructions durables, nous rendrons obligatoire une étude de sol pour toute demande de permis de construire concernant une nouvelle construction.

Nous développerons une collaboration régulière avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des départements voisins afin d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets.

2. Protéger les arbres remarquables

Les arbres constituent un patrimoine vivant essentiel pour le climat urbain et la biodiversité.

Nous nous engageons à :

- réaliser un inventaire complet des arbres remarquables, publics et privés ;
- instaurer une protection municipale spécifique ;
- interdire leur abattage sauf situation exceptionnelle ;
- définir des normes de taille et d'élagage respectueuses de la physiologie des arbres.

Nous mettrons fin aux pratiques qui fragilisent le patrimoine arboré de la ville.

Nos engagements :

- stopper l'abattage d'arbres de haute tige sans replantation compensatoire ;
- limiter les élagages systématiques annuels ;
- exiger des prestataires des tailles raisonnées et adaptées.

Sur le modèle des visites patrimoniales, nous inviterons à la réflexion pour concevoir des parcours botaniques. Aujourd'hui, trop peu d'enfants ne savent pas reconnaître les essence d'arbre qui nous entourent. Par ces actions de sensibilisation et de pédagogie, les générations futures porteront une attention particulière à notre patrimoine végétale.

3. Renaturer l'espace public

Pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie, nous lancerons un programme ambitieux de désimperméabilisation et de végétalisation.

Nous porterons une attention particulière à la création d'îlots de fraîcheur dans la ville

Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, Antony doit développer des espaces plus frais et végétalisés.

Nous créerons des îlots de fraîcheur dans les secteurs fortement minéralisés, notamment :

- la place Patrick Devedjian
- le secteur Antonypôle
- le quartier Jean Zay.
- végétaliser les îlots centraux de la RD920 ;
- renforcer la végétalisation de la rue Armand Guillebaud.

Ces aménagements privilégieront :

- la plantation d'arbres
- la désimperméabilisation des sols
- l'ombre et la végétalisation.

Ces aménagements permettront d'améliorer le paysage urbain et de réduire les effets d'îlot de chaleur.

La ville appliquera une gestion différenciée des espaces verts, respectueuse de la biodiversité et des cycles naturels.

Nous veillerons à sa mise en œuvre effective par les équipes chargées de l'entretien.

Une ville qui protège son patrimoine prépare son avenir

Préserver le patrimoine naturel et bâti d'Antony, c'est défendre l'identité de la ville, améliorer la qualité de vie et préparer l'adaptation au changement climatique.

Avec nos engagements, nous faisons le choix d'une ville :

- plus verte,
- plus respectueuse de son histoire,
- plus agréable à vivre pour toutes les générations.